



Procès-verbal de la réunion du jeudi 4 novembre 2021.

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 4 novembre, les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la salle des fêtes de Mauquenchy, à dix-huit heures trente, conformément à la convocation du 21 octobre 2021 et sous la Présidence de Monsieur Eric Picard.

Nombre de membre en exercice : 80. Délégués présents : 58 Pouvoirs : 9

Etaient présents :

Mrs et Mmes : Bréquigny I. Deschamps F. Fournier L. Rimbart D. Nirlo J.M. Broux E. Nottias B. Buquet K. Olivier D. Beuvin M. Fleury G. Lesueur G. Devillerval M.F. Canu J.N. Bos P. Lesueur C. Decoudre J. Dupuis P. Asselin F. Dury P. Morda C. Aché S. Bellay M. Picard E. Galloo G. Horcholle J. Baguet V. Blondé J. Delenin A. Guedes N. Larchevêque F. Legendre F. Lemercier P. Buquet J. Buquet J.M. Coaillet M. Delwarde J.C Dion O. Defromerie M. Gaillon J.M. Carpentier S. Grisel J. Bourguignon F. Duval I. Mariette P. Beauvils A. Coutard G. Lefebvre C. Quemain F.X. But D. Lemoine K. Dion P. Gibaux M. Gilles M. Duflos J.Y. Devin R. Hermand T. Leroux C.

Absents excusés :

R. Décarnelle. J.P. Henry. P. Legay. L. Devaux. C. Elie.

Excuses et pouvoirs :

- Y. Quesney excusé, pouvoir à F. Deschamps
- J.L Cosquer excusé, pouvoir à I. Bréquigny
- T. Martin excusé, pouvoir à J. Decoudre
- M. Odin excusé, pouvoir à J.N Canu
- D. Rouzé excusé, pouvoir à M. Beuvin
- D. Billot excusé, pouvoir à G. Galloo
- J. Godin excusée, pouvoir à V. Baguet
- N. Barthélémy excusée, pouvoir à F. Legendre
- S. Goulay excusée, pouvoir à E. Picard.

Secrétaire de séance : B. Nottias.

M. Picard, ouvre la séance en remerciant M. Mariette, Maire de Mauquenchy, pour son accueil dans la salle des fêtes de Mauquenchy.

Il demande aux élus de respecter une minute de silence pour rendre hommage à M. René Quesney, Maire honoraire de Mont-Rôty, décédé dernièrement.

Le compte-rendu de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Présentation de l'étude de la M.O.U.S (maitrise d'œuvre urbaine et sociale)

M. Picard laisse la parole au bureau d'études Soliha, chargé de la présentation de la M.O.U.S des gens du voyage.

Mme Da Silva, responsable gens du voyage au cabinet Soliha Normandie, prend la parole pour présenter la restitution de l'étude menée auprès des différents sites accueillant des gens du voyage sur le secteur communautaire.

Sur chaque département existe un Schéma Départemental où sont répertoriés les différents sites et imposant certaines obligations, document établi pour 5 ans.

L'étude se décompose en 3 parties :

- Diagnostic de territoire
- Diagnostic social et environnemental
- Définition des projets de logement.

Sur le secteur de la CC4R, une enquête a été adressée aux 53 communes, avec un taux de retour de 67%. Trois sites ont été identifiés :

- L'aire de Gournay en Bray, situé Route des Andelys regroupant 13 ménages
- L'aire de Forges les Eaux, regroupant 18 ménages
- L'aire des jardins de Gournay en Bray regroupant 10 ménages.

En ce qui concerne les 3 lieux identifiés sur le secteur communautaire :

- Le terrain situé à Forges les Eaux a été créé suite à une demande de la SNCF de vouloir récupérer le terrain occupé précédemment. Depuis 2019, les familles sont installées sur le nouveau terrain, 18 parcelles ont été aménagées avec un accès individuel à l'eau et à l'électricité, où chaque foyer paie individuellement ses fluides. Pas de loyer demandé.
- Le terrain de Gournay en Bray, route des Andelys avec une douzaine de familles installées. Accès aux sanitaires, à l'eau et à l'électricité, mais pas de compteur individuel, donc les familles ne paient pas leurs fluides, c'est la communauté de communes qui règle les factures.
- Parcelles des jardins familiaux, rue St Pierre, parcelles achetées par les familles avec accès à l'eau à partir de compteur individuel où vivent 7 familles, dans des mobil home, caravane et chalets.

La coordinatrice sociale au cabinet Soliha indique que si un projet était mené prochainement, cela permettrait de réglementer les installations et que chacun participe au fonctionnement. Elle précise qu'il existe 4 modes d'habitat :

- L'aire d'accueil avec dominance de caravanes, droit de stationnement de 3 mois renouvelable, emplacements et fluides payants.
- Le terrain familial avec dominance de caravanes, convention d'occupation et contrats des fluides souscrits par les occupants
- L'habitat adapté : logement social, bail classique géré par un bailleur social, droit à l'A.P. L, et contrats des fluides souscrits par les occupants
- Le logement de droit commun, logement classique (famille qui ont délaissé la caravane) bail classique géré par un bailleur social, droit à l'A.P. L, et contrats des fluides souscrits par les occupants

Pour les aires d'accueil, les caractéristiques sont les suivantes :

- 75 m²/caravane,
- Durée de séjour : 10 mois au maximum (temps d'une année scolaire)
- 2 caravanes par emplacement au maximum,
- WC et douche individuelle
- 2 véhicules par emplacement.

Sur le terrain familial, les caractéristiques sont quasiment les mêmes que sur les aires d'accueil.

Pour l'habitat adapté, un exemple est donné sur le terrain « les Alizés à Caen », où 14 logements ont été créés.

Pour l'aménagement de l'aire de Gournay, le foncier nécessaire serait d'environ 5 200 m² pour 13 ménages, comprenant les réseaux et la voirie.

Les subventions mobilisables sont :

- La subvention P.L.A.I qui s'élève à 5200€ / logement + une majoration de 5600€ / logement pour un lot de 9 logements et plus. A noter que si le logement est réalisé en acquisition-amélioration, l'état ajoute une prime de 2 000€ et le département de 6 000€ par logement.

M. Bourguignon demande si des permis de construire ont été obtenus pour l'installation de mobil home sur ces terrains.

Le cabinet Soliha répond qu'il n'y a pas eu de demande de permis de construire puisque les mobil home ont été installés sur des terrains familiaux et non pas des parcelles constructibles.

M. Bourguignon ajoute que si demain, il a une demande d'un forain qui souhaite installer un mobil home, il peut le faire sans permis de construire.

Le cabinet Soliha répond que ce n'est pas possible. Il faut que l'aire d'accueil soit réglementée et déclaré dans ce sens.

M. Bourguignon s'interroge sur les installations dans les communes sans autorisation et il ne voit pas comment les élus peuvent accepter un projet d'aménagement comme celui présenté.

Le cabinet Soliha répond que le fait de mettre en place le projet d'aire permettra de réglementer les installations « hors normes et hors réglementations » subies dans les communes.

M. Picard rappelle que c'est une loi qui date de 2000, et que bon nombre de collectivités n'ont pas mis en place de projet. Il ajoute que c'est une compétence communautaire et à terme des contraintes financières imposées par l'état s'appliqueront (baisse des dotations, par exemple)

M. Dion demande qui définit le statut de « gens du voyage »

Le cabinet Soliha répond que ce statut n'existe plus, avant il était demandé aux « gens du voyage » de pointer dans les mairies et préfectures, régulièrement. Cette démarche n'existe plus et les familles installées dans ces caravanes sont déclarés comme des habitations classiques. Pour la plupart, elles résident dans la région depuis des années.

M. Olivier pense qu'il vaut mieux aménager des aires avec des aides financières de l'état pour cadrer les choses à l'avenir et ne pas être pénalisé au niveau des dotations.

M. Picard rappelle que le projet de Forges les Eaux n'a rien coûté à la CC4R, ni à la ville. Par chance, la SNCF avait besoin du terrain occupé par les familles et a financé le nouvel aménagement qui s'est élevé à 800 000€.

Mme Deschamps demande si le cabinet a du recul sur le projet de Caen

Le cabinet Soliha répond qu'il n'y a pas de souci sur cet aménagement, les factures sont réglées et l'entretien est correct.

M. Picard rappelle que sur ce projet, il faudra y ajouter les frais de fonctionnement pour le personnel technique et administratif.

M. Picard remercie le cabinet Soliha pour la présentation ainsi que Mme Bréquigny pour le travail effectué.

Modification du règlement intérieur de la crèche Amstramgram

A la demande de la C.A.F, la crèche est dans l'obligation de participer à l'enquête FILOUE, qui est un outil statistique. Pour cela, les familles sont informées par le biais du règlement, elles peuvent accepter ou refuser de participer à cette enquête en le précisant à l'inscription de leur enfant en crèche. Une délibération doit donc être prise pour modifier le règlement intérieur de la crèche, en précisant que cette dernière participe à cette enquête.

Le conseil délibère à l'unanimité

Résiliation du contrat enfance jeunesse (C.E.J)

Suite aux réunions avec la CAF de Seine-Maritime, celle-ci a décidé d'accélérer les transitions C.E.J vers la C.T.G (convention territoire globale), pour que ce processus soit finalisé en fin d'année 2021.

La CC4R ayant déjà signé une C.T.G, l'abandon du C.E.J permet de bénéficier de « bonus territoire » sur le plan financier.

La C.A.F indique que le second volet de cette modification d'organisation impliquera une simplification des procédures de déclaration et une automatisation des transferts de subvention et du suivi d'activités.

La finalité étant que l'ensemble des structures mettent fin au C.E.J en cours pour s'intégrer dans les objectifs de la C.T.G, étant précisé qu'il n'y a pas d'impact sur les fonctionnements actuels. Une délibération doit être prise dans ce sens.

M. Lemerrier demande à quelle hauteur s'élève les financements.

M. Picard répond que certaines aides peuvent aller de 60 à 80% du projet.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation pour signer une convention de formation pour un agent de l'office du tourisme

Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer une convention pour qu'un agent de l'office du tourisme suive une formation sur le label touristique « Tourisme et handicap » qui se déroulera prochainement à Caen. Montant de la formation 850€ TTC, pris en charge par la CC4R.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour autoriser le président à participer à la mise en concurrence pour l'assurance statutaire du CDG 76.

Le contrat d'assurance du personnel signé avec CNP assurances arrive à échéance en fin d'année 2022.

Le centre de gestion propose de lancer un appel d'offres pour le renouvellement de cette assurance, avec les collectivités qui le souhaitent. A la restitution de l'appel d'offres, il appartiendra à la CC4R de signer ou non un contrat avec l'assureur retenu.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour recruter un grade d'infirmier soins généraux pour la direction de la crèche Amstragram

Lors du dernier conseil, une délibération a été prise pour recruter un E.J.E à la direction de la crèche de Forges, afin de remplacer Mme Courtois qui occupera prochainement d'autres fonctions au sein de la Com-Com. Suite au recrutement mis en place, il s'avère que la candidature qui pourrait être retenue est un grade d'infirmière en soins généraux de classe normale et de catégorie A. Une nouvelle délibération doit donc être prise pour permettre un recrutement, sous réserve de finalisation du volet administratif.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Délibération pour recruter un agent de déchetterie en C.D.I.

Le C.D.D d'un agent de déchetterie arrive à expiration au 31 décembre prochain. Pour cet agent, recruté en septembre 2020, donnant pleinement satisfaction à la collectivité, il est proposé pour les besoins du service de l'embaucher définitivement au 1^{er} janvier 2022, à temps non complet, à raison de 21h/hebdo

du 1^{er} avril au 31 octobre et 14h/hebdo le reste du temps (horaire qu'il réalise déjà actuellement). Une délibération doit être prise dans ce sens.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Autorisation de signature de la convention pour les locaux de Forges les Eaux pour la Croix Rouge Française (C.R.F).

La Croix Rouge occupe une partie des locaux de la Com-Com, située à Forges les Eaux afin d'y exercer l'activité de soins infirmiers à domicile. La surface utilisée est de 53,7 m² (bureau direction, sanitaires, local stockage, vestiaire) représentant un loyer mensuel de 430 € TTC (8€ le m²). Une délibération doit être prise pour autoriser le président à signer la convention de mise à disposition.

M. Defromerie demande où en est la vente des locaux de Forges, sujet qui avait été évoqué il a quelques mois.

M. Picard répond que, pour le moment, aucune décision n'a été prise dans ce sens, et qu'il y a encore sur ce site des services administratifs, le portage des repas et la Croix Rouge.

M. Canu pense qu'il faudra réfléchir à l'avenir sur la vente du local de Forges les Eaux.

Le conseil communautaire délibère à l'unanimité.

Achat bureau communautaire, centre de formation et de co-working ZA de la Garenne à Gournay en Bray – Décisions modificatives n°2/2021 CC4R/SIEOM – Autorisation de signer la convention financière entre budget annexe du SIEOM et budget général de la CC4R

Conformément à la délibération du mois de juillet dernier, l'acte d'achat a été signé le 15 octobre dernier à l'étude de maître Guérout de Gournay en Bray. Les fonds nécessaires au mandatement (hors frais et taxes) sont actuellement sur le budget annexe du SIEOM (600 000.00 €). Afin de procéder aux virements de ces sommes sur le compte du notaire, il convient d'émettre un titre de la CC4R vers le SIEOM et, pour ce faire, de réaliser deux décisions modificatives d'investissement nécessaires :

- Budget SIEOM – 600 000.00 € (compte 2763 « créances sur des collectivités publiques »)
- Budget CC4R + 600 000.00 € (compte 1687 « autres dettes »)

De plus, pour que la CC4R puisse prendre en charge 60 % des échéances du prêt de la Banque Postale (prêt initial 1 million) supporté par le SIEOM, il convient d'autoriser le président à signer une convention financière permettant d'acter le principe de remboursement et les écritures comptables.

M. Lemerrier demande au final, qui paie cet investissement.

M. Picard répond qu'il est financé par le prêt d'un million d'euros déjà réalisé pour l'extension du SIEOM, ce programme n'étant pas réalisé, seules les études ont été payées. Il reste donc de la trésorerie sur ce programme qui peut être utilisée pour l'achat du bâtiment.

M. Lemerrier demande quand le personnel de Forges sera transféré à Gournay en Bray

M. Picard répond que les travaux doivent être réalisés avant que le personnel déménage à l'intérieur des locaux. Le permis de construire doit être déposé, l'appel d'offres des travaux pourra ensuite être lancé.

Le conseil communautaire délibère à la majorité moins 3 abstentions de M. Lemerrier, et Mmes Barthélémy et Legendre.

Informations et questions diverses

- Point sur le groupement de commande des défibrillateurs :

Un état des besoins a été adressé à chaque commune qui avait jusqu'au 29 octobre dernier pour répondre. Suite à ce recensement établi : 22 communes ont répondu, 16 communes ont un besoin + la CC4R. Une demande de devis sera prochainement établie pour 31 défibrillateurs. Chaque commune devra gérer sa commande, la livraison/installation et la facturation.

- Mission M.O. travaux gendarmerie :

Un appel d'offres a été lancé sur le site de l'ADM76, afin de missionner un architecte pour suivre les travaux de réfection à la Gendarmerie (isolation, remplacement des chaudières des 14 logements). Aucune offre dématérialisée n'a été déposée. Des demandes de devis seront établies prochainement auprès d'architectes.

- Demande de subvention « Restau du Cœur » :

Une demande de subvention a été déposée par l'association « Les Resto du Cœur », elle sera étudiée fin novembre en commission action sociale pour être éventuellement présentée au prochain conseil.

- 3 communes sortantes de la CC4R :

M. Picard demande à Mme Buquet l'avancement du dossier des 3 communes qui souhaitent quitter la CC4R.

Mme Buquet indique que l'étude d'impact est finalisée et transmise en Sous-Préfecture qui l'a elle-même, adressée à la Préfecture de Seine-Maritime qui l'étudie.

- Prochain conseil communautaire :

Le prochain conseil communautaire se déroulera le jeudi 9 décembre à 18h30, salle des fêtes d'Ernemont la Vilette.

Mme Dion indique que l'agent à l'office du tourisme communautaire a obtenu l'agrément pour aider les prestataires dans leurs démarches liées à l'accueil des Personnes à mobilité réduite dans les lieux touristiques.

Mme Leroux demande s'il est possible d'ouvrir la déchetterie de Serqueux une heure plus tôt en période estivale.

M. Picard répond qu'il faudra étudier le sujet avec les services car il ne faut pas que cela engendre des problèmes de circulation sur des heures non propices.

M. Nottias ajoute qu'il est question de revoir les horaires d'ouverture des déchetteries

Mme Gilles indique qu'elle a eu des chiens errants sur sa commune qu'elle a voulu déposer à Educagill à Forges les Eaux, qui n'a pas voulu les prendre. La question est de savoir quoi faire des chiens dans ce cas

M. Picard répond que la CC4R a décidé de ne plus exercer cette compétence, la réglementation s'y rapportant est très spécifique et le budget non négligeable. Peut-être, faudrait-il se rapprocher des communautés de communes voisines (Bray Eawy ou autres), des associations. Il indique qu'à Bihorel, il en existe une qui récupère les animaux errants.

Mme Buquet explique qu'elle a eu un cas semblable sur sa commune, le chien était mordant et aucun refuge sur le secteur n'a voulu prendre l'animal en charge.

M. Picard ajoute qu'il a eu des cas dans sa commune et explique que lorsqu'il s'agit des chiens de catégorie 1 et 2, les gendarmes doivent être contactés et ont le droit de vie et de mort sur l'animal.

Mme Duval indique qu'elle a retrouvé 4 chiens errants sur sa commune et que, grâce aux réseaux sociaux, elle a pu retrouver les propriétaires qu'elle a mis en garde sur de la récurrence.

M. Olivier demande si la CC4R a des informations sur le S.S.R (Service de Soins de suite et de Réadaptation) de l'hôpital local de Gournay en Bray, qui est appelé à disparaître en fin d'année, et qui représente un problème pour le secteur qui perdrait 26 lits d'hospitalisation. Le personnel a été informé qu'il risquait d'être transféré dans d'autres centres. Actuellement, les gardes sont prévues sur novembre mais pas pour décembre.

M. Picard confirme que la situation actuelle est difficile. Il a eu une réunion avec la directrice départementale du C.H.U en octobre. La France entière se trouve dans une crise sans précédent. La crise sanitaire du COVID a réveillé certaines réflexions chez les médecins généralistes qui ont un meilleur confort de vie à exercer en intérim. Par conséquent, il sera de plus en plus difficile de trouver des médecins de ville. M. Picard ajoute qu'il déplore ce constat. L'état a fait l'erreur de « fermer le robinet » de la formation il y a quelques années et de ne pas obliger les médecins à rester un minimum d'années dans le secteur où ils ont été formés.

M. Picard propose de rédiger une motion communautaire d'urgence qui sera adressée à l'A.R.S afin d'interpeller les différents services de l'état sur l'avenir de l'hôpital local de Gournay-en-Bray.

Mme Bréquigny demande aux délégués titulaires au P.E.TR de bien vouloir prévenir leurs suppléants lorsqu'ils sont absents aux réunions.

M. Picard laisse la parole à M. Gaillon pour faire un point sur le dernier comité syndical de S.M.N. (Seine Maritime numérique)

M. Gaillon indique qu'aujourd'hui, S.M.N.a déployé 25 000 Km de fibre optique en Seine-Maritime et 29 N.R.O (Noeux de Raccordement Pptique) sont actifs, 500 S.R.O (armoire de rue installée dans les communes) installés. On dénombre également, 150 000 prises réceptionnées et qui fonctionnent. Le déploiement sur le secteur communautaire est prévu à partir du second semestre 2022. M. Gaillon ajoute que 3 mois sont nécessaires entre la fin des travaux et le raccordement (délai de mise en concurrence).

M. Picard remercie M. Gaillon pour sa présentation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

